

complexes et les plus vitaux jamais présenté à la Chambre. Il touche à la vie de tous les Canadiens.

Je me demande parfois si des articles qui sont censés faire tant de bien aux consommateurs ont effectivement ce résultat. Le marché moderne est un système complexe traduisant surtout la complexité des besoins et des goûts du consommateur. Ce système ne s'est pas développé au petit bonheur, mais au contraire il comporte nombre de garanties intrinsèques, dont l'intelligence et le bon sens du consommateur, le rôle de détaillant qui adapte les approvisionnements à la demande du client, et les lois existantes qui prévoient des garanties, des normes et la protection du consommateur.

Le ministre a dit que nous avons bien des lois visant la protection du consommateur. Je voudrais parler brièvement de celles qui visent les produits dangereux. On a fait grand état de l'étiquetage des produits dangereux. Nous avons oublié, il me semble, que les enfants sont souvent les victimes de produits dangereux. Dans bien des cas d'accidents, il s'est agi d'enfants qui ne savaient pas lire. Ce sont les enfants qui sont le plus souvent victimes des produits dangereux tels que les produits de blanchissage, les détersifs, les comprimés et autres produits pharmaceutiques. Ce bill relatif à l'emballage devrait insister davantage sur la sécurité des emballages pour les comprimés, les médicaments, les produits de blanchiment et autres produits dangereux auxquels les enfants ont facilement accès et qui souvent ruinent leur santé et, en bon nombre de cas, entraînent leur mort.

D'après le ministre, les grands marchés nous offrent aujourd'hui environ 7,000 articles. Dans quelques années, ce nombre s'établira à 20,000. Le bill à l'étude est complexe. Pourquoi, lorsqu'il s'est agi de rédiger cette mesure, n'a-t-on pas demandé l'aide de ceux qui fabriquent et vendent des produits emballés? Il est vrai qu'on les invitera à comparaître devant le comité, a dit le ministre. Si l'on vise, cependant, à créer une bonne mesure je trouve qu'il faudrait consulter à ses premiers stades les gens de ces entreprises. D'ailleurs, tous ces emballages et toutes ces étiquettes ne sont-ils pas nécessaires? Nous avons tous été témoins des résultats d'autres bills. On élabore des projets de loi qui bien souvent ne répondent pas aux exigences. Il faudrait dans de tels cas demander l'aide de ceux qui ont énormément d'expérience dans le commerce et l'industrie. Les représentants d'association de fabricants et de consommateurs accepteraient en très grand nombre, j'en suis sûr, de s'assurer que de bonnes mesures législatives sont présentées à la Chambre.

• (5.00 p.m.)

L'emballage sera uniformisé, a dit le ministre. Je ne puis m'empêcher de me demander quand se fera l'uniformisation des prix—quand chaque emballage sur les rayons des magasins indiquera un prix semblable sur son étiquette pour des articles comparables. Quant à moi, j'espère que cela ne se fera jamais car autrement on découragerait l'initiative des fabricants, l'ambition des gens de mettre leurs produits sur le marché et d'y faire affaire comme ils le devraient.

De ce côté-ci de la Chambre, le projet de loi nous préoccupe quelque peu parce qu'une fois de plus, nous constatons que des dispositions y sont prévues pour que le gouverneur en conseil établisse des règlements. Par

exemple, il peut exempter, avec ou sans conditions, tout produit préemballé ou toute catégorie d'un produit préemballé de l'application des dispositions, en tout ou en partie, de la présente loi ou des règlements. Cela laisse la voie libre à toutes sortes de possibilités. Il pourrait même s'y mêler un brin de politique. L'ami d'un ministre pourrait être exempté de l'application de cette mesure et livrer ses produits sur le marché sans se plier aux règlements fixés pour les autres.

Puis à nouveau, le ministre a indiqué qu'il faudrait peut-être cinq ans avant que cette mesure puisse entrer en vigueur. D'ici cinq ans, la plupart des produits qui sont actuellement dans les rayons des commerçants et des détaillants canadiens auront été remplacés. Le ministre nous dit que certains emballages ne sont pas remplis. A mon avis, on devrait dans l'étiquetage, insister pour que la date de l'emballage y figure; un produit peut être sur l'étagère depuis deux ans et, naturellement, avoir réduit de volume pendant ce laps de temps. On peut, bien entendu, garder en magasin un certain nombre de produits pendant de longues périodes sans qu'ils se détériorent. Il faudrait envisager cet aspect du problème. J'ai idée qu'une autre difficulté se posera vraisemblablement à propos de la vaste gamme de produits importés qui sont maintenant disponibles. Ces importations s'accroissent d'une année à l'autre au fur et à mesure que les néo-Canadiens entrent au pays et exigent certains produits qu'ils avaient l'habitude d'employer chez eux.

Il y a lieu d'étudier avec soin l'effet que la mesure à l'étude pourrait avoir sur le coût de la vie. Il est vrai que la prolifération des emballages va probablement diminuer, mais les frais que comportera l'adaptation du système actuel pourraient être substantiels. Je sais, par exemple, que la boîte dans laquelle une certaine compagnie emballe ses couvertures de laine coûte 50c. En vertu de la mesure à l'étude, cet emballage devrait peut-être être modifié. On peut s'imaginer ce qu'il en coûtera au fabricant s'il est tenu de modifier ses emballages—et il ne faut pas oublier que le coût de l'emballage s'ajoute au prix du produit lui-même.

Parfois, j'ai le sentiment que certaines propositions destinées à servir au consommateur ne lui profitent guère, au fond, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de réglementation gouvernementale. Dans ce cas, pour répondre aux nouvelles exigences concernant l'emballage, le prix pourrait être augmenté de 2, 3, 5, voire même 10 p. 100. Dans certains cas, les frais pourraient être énormes.

De prime abord, cette mesure législative pourrait sembler valable; tous, nous avons eu au supermarché du mal à choisir entre un paquet et un autre. Mais il ne faut pas oublier que ces emballages sont ainsi faits probablement parce que les consommateurs les ont réclamés. Ce n'est pas toujours la faute du fabricant s'il y a tant de types et de variétés de présentations. Réfléchissez à toute la gamme des savons et détersifs entre lesquels nous avons le choix de nos jours, par exemple les savons destinés aux machines à laver la vaisselle, distincts de ceux qu'on utilise dans les machines à laver le linge. Dans ce domaine, il y a une immense complexité.

Lorsque le bill arrivera au comité, il nous faudra l'étudier soigneusement. Je me suis réjoui d'entendre dire au ministre qu'avant tout changement dans les règles on con-